



AGENDA



LES DATES À RETENIR
pour la déclaration

de votre IRS **2024**

Prenez note !

AGENDA

IRS

Validation de vos factures

28 Février 2024

Vous devez valider toutes vos factures et ajouter celles manquantes sur le site e-faturas avant le 28/02/2024 pour qu'elles soient prises en compte et déduites de votre impôt sur le revenu.



Pour rappel, au Portugal, il est possible de déduire de son impôt sur le revenu, une partie de sa consommation annuelle.

AGENDA

IRS

Validation de vos charges

Du 16 au 31 mars

Vous avez jusqu'au 31 mars pour vérifier, valider ou, si besoin, corriger la valeur des déductions retenue selon les dépenses validées à l'étape précédente, ainsi que les autres charges déductibles qui ne figurent pas sur e-faturas, telles que les loyers, les intérêts d'emprunt immobilier, les frais de scolarité).



C'est également le dernier délai pour actualiser votre RIB sur le "portal das Finanças" (au cas où vous devriez recevoir un remboursement).

AGENDA

IRS

Déclaration IRS

Du 1er avril au 30 juin

Réalisez votre déclaration IRS sur le Portal das finanças à partir du 1er avril et jusqu'au 30 juin au plus tard.



Il est recommandé de ne pas réaliser sa déclaration en ligne au cours des 15 premiers jours (les formulaires étant souvent en phase de test à l'ouverture).

AGENDA

IRS

Avis d'imposition

31 Juillet 2024

Si vous avez réalisé votre déclaration dans les délais, vous recevrez votre avis d'imposition (appelé "nota de liquidação do IRS"), dans lequel est indiqué le détail du calcul de votre impôt ainsi que la valeur à payer ou à recevoir.

Si vous devez recevoir un crédit d'impôt, il sera également versé avant le 31 juillet 2024.

AGENDA

IRS

Paiement de votre IRS

31 Août 2024

Si vous devez de l'argent aux impôts (résultat positif entre la valeur réelle de votre impôt et le total payé au cours de l'année, via les prélèvements à la source), vous devrez régler cette somme avant le 31 août.



Pour rappel, au Portugal, l'IRS est prélevé à la source. Vous payez donc déjà votre impôt au fil de l'année. La déclaration en fin d'année permet de faire une régularisation.

AGENDA

IRS

Et les autres impôts ?

Voici les principaux impôts annuels dont vous pourriez être redevable en fonction de votre situation :

IUC : Si vous possédez un ou plusieurs véhicules.

IMI : Pour les propriétaires de terrains ou de biens immobiliers.

IRC : Si vous êtes un professionnel.

Des questions

CONCERNANT

Les impôts au Portugal ?

CONTACTEZ

Cédric
Expert-comptable
Franco-portugais

 **RALY
CONSEILS**





"Vous aider à être meilleur"

06 37 43 58 90

PARIS - AIX-EN-PROVENCE - LISBONNE

www.ralyconseils.com